

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET**

En l'an deux mille vingt-six et le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BENARD Gisèle, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BARANOFF Brigitte, MM. M. DERBOIS Guy, MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes MILLET Frédérique, GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale

Absent : M. BELTRAN José, Adjoint

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine, Adjointe

CONSIDERANT que suite à l'installation du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un Conseiller Municipal en charge de la Prévention Routière;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

**Le Conseil Municipal
Procède à l'élection à la majorité absolue (6 abstentions)**

Proposition de la Liste « Pour Céret et le Vallespir continuons ensemble » :

| Conseiller municipal en charge de la prévention routière |
|--|
| DERBOIS Guy |

Proposition de la liste « Céret à cœur » :
Aucune proposition

Votants 28
Suffrages exprimés 22
Majorité absolue 12

« Pour Céret et le Vallespir continuons ensemble » 22 voix

Date de convocation :
01/04/2026

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 27
Procurations : 01
Votants : 28

OBJET :

ORGANISATION

Désignation d'un Conseiller Municipal en charge de la Prévention Routière

Est élu en qualité de conseiller municipal en charge de la Prévention Routière :

| |
|---|
| Conseiller municipal en charge de la prévention routière |
| DERBOIS Guy |

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET
Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,
Sandrine CAPEILLE**



Le Maire de CERET
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe
que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son
auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également
faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de
Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.